

INFORMATIONS ALLOCATIONS PFMP

Pour percevoir l'allocation PFMP, il est nécessaire de:

Constituer un Dossier PFMP et le remettre au Bureau des Entreprises.

Réaliser la PFMP.

Remettre l'attestation de stage datée, signée et tamponnée par l'entreprise ou structure d'accueil, au professeur principal ou au Responsable du Bureau des Entreprises.

Annexe 3 de la convention de stage.

Montants journaliers:

CAP		Bac Pro		
2nde	Tle	2nde	1ère	Tle
10 €	15 €	10 €	15 €	20 €

RETARDS-ABSENCES EN PFMP

En cas de retards ou d'absences en PFMP, contacter selon cet ordre :

L'entreprise ou la structure d'accueil

La vie scolaire du Lycée Professionnel au
05 65 34 27 91

Confirmer par mail au Bureau des Entreprises à :
bde-lp-champollion@ac-toulouse.fr

Toute absence en PFMP, quel que soit le motif, entraîne une réduction automatique du versement de l'Allocation PFMP.

Le rattrapage de stage est soumis à autorisation du chef d'établissement, ce n'est pas de droit. Ainsi, la rédaction d'un courrier ou d'un mail circonstancié, sollicitant le rattrapage, et à destination du chef d'établissement est nécessaire.

0460010L@ac-toulouse.fr



MEMENTO SUR LES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL



CONTACTEZ-NOUS

Lycée Professionnel
Champollion
13-15 Av. Fernand Pezet
46100 FIGEAC

05 65 34 27 91

NOMBRE DE PFMP



Ma Classe:

Mes dates de stage:

1 ère période

2 ème période

CAP

Nombre de semaines

2nde	3	4
Tle	3	4

Bac Pro

Nombre de semaines

2nde	3	3
1ère	4	4
Tle	3	3

En terminale si Module Insertion professionnelle semaines de stage supplémentaires

RÔLE DES FAMILLES



Prendre connaissance des dates de PFMP

Elles sont publiées dès Juin sur l'ENT du lycée (page d'Accueil : stage et PFMP).

Télécharger les conventions de PFMP disponibles sur l'ENT du lycée (page d'Accueil : stage et PFMP).

Rechercher un lieu d'accueil le plus rapidement possible.

Rappel : la totalité des semaines de PFMP est obligatoire pour valider l'examen.

RÔLE DES ÉLÈVES

Recherche un lieu d'accueil dès communication des dates de PFMP.

Faire valider le lieu d'accueil par l'enseignant du domaine professionnel.

Si pas de lieu d'accueil:

2 semaines avant le début de la période, la famille est alertée. L'élève doit accentuer sa recherche avec son référent et être en étude selon son EDT pour avancer les recherches.

3 jours ouvrés avant le début de stage,

toutes les conventions complètes doivent avoir été retournées auprès de l'Assistant Technique du Chef des Travaux. Si le délai est non respecté : possibilité laissée à l'appréciation de l'établissement de différer le début de stage.

Si pas de convention rendue le vendredi avant le début du stage:

Entretien avec un membre de la direction.

Elève sans lieu d'accueil en début de stage :

Présence obligatoire en étude en fonction des modalités établies par l'équipe pédagogique. L'établissement se réserve le droit d'établir un signalement absentéisme si l'élève est absent au lycée.